

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-106 du 2 Mai 1980

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales, de l'intérim du Camarade
Isidore AMOUSSOU, Ministre des Fi-
nances pour compter du 2 Mai 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 2 Mai 1980, le Camarade Adolphe
BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, est chargé
de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Cama-
rade Isidore AMOUSSOU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Mai 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CS 4 CC/PRPB 4 SGG 4 MTAS-MF/6 Autres Minis-
tères 20 ~~RED~~ 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DJAL-DPE-INSAE 6 IGE et ses sec-
tions 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 JORPB 1.